



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0439

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions au profit des associations ADN Service, ITEM et Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE)

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Rapporteur** : Madame la Conseillère déléguée Bouzerda

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

**Conseil du 6 juillet 2015****Délibération n° 2015-0439**

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

objet : **Insertion par l'activité économique - Attribution de subventions au profit des associations ADN Service, ITEM et Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE)**

service : Direction générale déléguée au développement économique, à l'emploi et aux savoirs - Pôle développement économique et international, emploi, insertion - Direction de l'insertion et de l'emploi

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Programme d'insertion métropolitain (PIM) est l'outil qui permet à la Métropole de Lyon de programmer l'ensemble des actions qu'elle développe et soutient sur son territoire, pour répondre à son obligation d'accompagnement des personnes en insertion.

Ce programme contient, à la fois, des actions d'accompagnement individuel (entretiens réguliers qui permettent de faire un bilan des besoins et compétences de la personne et de fixer des objectifs, étapes permettant l'évaluation du parcours de la personne) et des actions de mobilisation, permettant de répondre aux besoins spécifiques de la personne et de la faire évoluer dans son parcours (apprentissage des savoirs de base, rédaction de CV, simulation d'entretiens, santé...).

Le PIM 2015 s'inscrit, pour sa plus grande partie, dans un principe de continuité du service et s'est traduit par la prolongation d'un an, par voie d'avenants, des conventions conclues par le Département du Rhône avec l'ensemble des structures intervenant dans ces domaines sur le territoire de la Métropole. Ces avenants ont fait l'objet d'une délibération, à titre conservatoire, du Conseil de la Communauté urbaine du 15 décembre 2014.

Certaines actions du PMI relèvent de l'insertion par l'activité économique. La Métropole est sollicitée pour accompagner 2 nouveaux ateliers chantiers d'insertion (ACI), objets de la présente délibération.

Elle propose, par ailleurs, le soutien à 2 structures associatives pour leur contribution à la représentation des usagers.

**1) Atelier chantier d'insertion Ferme de l'Abbé Rozier - Association ADN Service**

L'association ADN Service porte 2 ateliers chantiers d'insertion financés par la Métropole de Lyon pour la mise en situation d'emploi d'allocataires du RSA (revenu de solidarité active) : le jardin de la cressonnière et un chantier dans le domaine du second oeuvre du bâtiment.

En 2014, l'association et le Centre de formation et de promotion horticole (CFPH) d'Écully, avec qui elle partage un tènement foncier, ont mené une réflexion conjointe tendant à analyser la pertinence de la construction d'un nouveau chantier permettant de répondre à un besoin identifié.

S'appuyant sur les besoins spécifiques des employeurs exprimés auprès du Centre de formation et de promotion horticole d'Écully, et confirmés par les nombreux acteurs du service public de l'emploi, les 2 partenaires se proposent de construire un chantier d'insertion permettant de préparer au marché du travail des "ouvriers verts poly-compétents", en partenariat avec l'Atelier chantier d'insertion Ferme de l'Abbé Rozier.

Le partenariat entre ADN Service et le CFPH d'Écully vise à une meilleure insertion professionnelle d'adultes éloignés du monde du travail en croisant les outils et les compétences au service des demandeurs d'emplois. Ce partenariat entre un organisme public de formation et une structure de l'insertion par l'activité économique permet de proposer une palette d'outils d'insertion professionnelle complémentaires allant des actions de découverte métier, à la réalisation de premières expériences professionnelles en contrat de travail, en passant par des formations qualifiantes ou encore de la mise à disposition d'employeurs externes. Il permet la

construction d'une offre innovante au profit d'un public adulte qui n'existe pas à ce jour sur le territoire de la Métropole.

Afin d'assurer des recettes commerciales suffisantes au futur Atelier chantier d'insertion, le choix de l'activité économique support a été arrêté après plusieurs études de besoins. Il se matérialisera par une ferme urbaine en agriculture biologique avec vente directe à la ferme. En effet, aucune proposition alternative n'existe dans un rayon de plus de 5 kilomètres.

Le projet social de l'Atelier chantier d'insertion Ferme de l'Abbé Rozier vise à proposer des contrats de travail en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) en ouvrant la possibilité, soit de découvrir l'ensemble des métiers "verts", soit de se spécialiser dans l'une ou l'autre des branches suivantes : création et entretien des espaces verts ou maraîchage biologique.

Le site d'implantation, dont la Métropole de Lyon est propriétaire, se prête à une activité agricole couplée à la vente directe qui permettra, en outre, de proposer des évolutions sur des postes de livreur et de vendeur pour certaines personnes en insertion.

### **Programme d'actions et budget prévisionnel pour 2015**

Ce chantier a reçu un avis favorable du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE) et sollicite un financement auprès de la Métropole de Lyon, au titre de l'accompagnement des allocataires du RSA intégrant le chantier d'insertion.

Le financement proposé par la Métropole de Lyon recouvre :

- 5 760 € pour l'accompagnement dans l'emploi, pendant 9 mois, de 4 salariés en insertion, allocataires du RSA (le chantier aura débuté en mars 2015),
- 16 500 € au titre de l'aide au poste.

En complément, la convention de mise à disposition du terrain par la Métropole de Lyon est doublée d'une charte d'engagement.

### **2) Atelier chantier d'insertion - Biennale d'art contemporain 2015 - Association ITEM**

Véduta est un programme particulier de la Biennale d'art contemporain de Lyon qui associe la création artistique aux enjeux de l'insertion. Le projet associe, en outre, des acteurs du monde économique, via l'association de dirigeants d'entreprises PASS.

Tous les 2 ans, ce programme propose la mise en place d'un Atelier chantier d'insertion temporaire "Biennale d'art contemporain". Ce chantier est, plus particulièrement, porté par l'association ITEM, membre du groupe ICARE.

Inscrit dans une démarche d'économie solidaire, le groupe ICARE développe un projet social tendant à favoriser le retour à l'emploi d'un public éloigné du monde du travail. 4 associations de l'insertion par l'activité économique (ICARE, MAIA, GIROL, ITEM) composent le groupe ICARE, qui compte aujourd'hui 42 salariés permanents et salariés en insertion, et couvre un vaste champ économique - des secteurs non marchand et marchand.

Dans le cadre du projet, les salariés en insertion sont pleinement intégrés aux équipes techniques de la Biennale dans la préparation et les aménagements des installations et des lieux d'exposition.

Durant la Biennale, l'équipe du chantier se scinde en 2 : une partie prenant part au gardiennage des expositions, tandis que l'autre poursuit son intervention sur sites jusqu'au démontage.

En parallèle, une sensibilisation culturelle par des visites et animations est prévue tout au long de la durée de l'action.

### **Programme d'actions et budget prévisionnel pour l'édition 2015**

Ce chantier a reçu un avis favorable du Conseil départemental d'insertion par l'activité économique (CDIAE) et sollicite un financement auprès de la Métropole de Lyon, au titre de l'accompagnement des allocataires du RSA intégrant le chantier d'insertion.

Le chantier "Biennale d'art contemporain 2015" concernera 8 postes d'insertion dont 5 allocataires du RSA pour la période allant du 1er juillet au 31 décembre 2015 (durée de la Biennale).

Le financement proposé par la Métropole de Lyon recouvre :

- 3 750 € pour l'accompagnement dans l'emploi, pendant 6 mois, de 5 salariés en insertion bénéficiaires du RSA,
- 13 600 € au titre de l'aide au poste.

### **3) Soutien à la représentation des usagers : attribution de subventions à 2 associations**

La loi du 3 décembre 2008 relative à la généralisation du RSA a notamment consacré le principe d'une meilleure représentation des usagers dans la conduite de la politique publique. Ce principe s'est notamment traduit dans la composition des équipes pluridisciplinaires - instances de médiation.

Le Département du Rhône a, par ailleurs, soutenu des associations contribuant à la participation et la prise en considération de l'expérience des personnes en situation de précarité dans l'évaluation de l'action publique.

2 associations sollicitent aujourd'hui le soutien de la Métropole de Lyon pour poursuivre leurs actions en ce sens.

#### **Programme d'actions 2015 et budget prévisionnel**

ATD Quart monde organise notamment "l'Université populaire Quart monde" dont l'objet est de permettre aux personnes en grande précarité de vivre une citoyenneté active. L'association est actuellement en recherche d'un quartier d'implantation sur le territoire de la Métropole. Elle est en contact, pour cela, avec les Maisons du Rhône de Lyon 7, Lyon 8 et de Vénissieux. Elle sollicite un soutien de 11 000 € pour l'organisation de cette Université en 2015.

La Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) sollicite le soutien de la Métropole de Lyon à hauteur de 10 000 € pour la réalisation d'études sur l'exclusion et les situations de précarité à l'échelle de la région Rhône-Alpes. La réalisation de ces études, objet d'un rapport biennal, s'appuie à la fois sur des données statistiques mais aussi sur l'audition des populations (envoi de questionnaires, interview...);

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

Où l'intervention de madame le rapporteur précisant que :

- Dans le titre du projet de délibération, il convient de supprimer : "ATD Quart monde"
- Dans l'exposé des motifs :
  - a) - il convient de lire :

### **"3) Soutien à la représentation des usagers"**

au lieu de :

### **"3) Soutien à la représentation des usagers : attribution de subventions à 2 associations"**

b) - il convient de supprimer :

- la phrase "2 associations sollicitent aujourd'hui le soutien de la Métropole de Lyon pour poursuivre leurs actions en ce sens.",

- le paragraphe commençant par " ATD Quart monde organise [...]" et se terminant par "[...] cette Université en 2015."

- Dans le DISPOSITIF :
  - a) - il convient de supprimer, dans le 1° :

"- d'un montant de 11 000 € au profit de l'association ATD Quart monde, pour l'organisation de "l'Université populaire Quart monde" sur l'agglomération en 2015 ;"

b) - il convient de lire, dans le 3° :

"**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2015 et 2016 - chapitre 017 - compte 6574 à hauteur de 9 510 € - fonction 444 : 6 657 € en 2015 et 2 853 € en 2016 - opération n° 0P36O4728A ; et compte 6574 à hauteur de 10 000 € - fonction 448 - en 2015 - opération n° 0P36O3166A."

au lieu de :

"**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2015 - chapitre 017 - compte 6574 à hauteur de 9 510 € - fonction 444 - opération n° 0P036O4728A et compte 6568 - fonction 444 - opération n° 0P36O4699A à hauteur de 30 100 € et compte 6574 à hauteur de 21 000 € - fonction 448 - opération n° 0P036O3166A" ;

#### DELIBERE

##### 1° - Approuve :

- a) - les modifications proposées par madame le rapporteur,
- b) - l'attribution de subventions de fonctionnement :

- d'un montant de 5 760 € au profit de l'association ADN Service, pour l'Atelier chantier d'insertion La Ferme de l'Abbé Rozier, pour l'accompagnement dans l'emploi de salariés allocataires du RSA ;

- d'un montant de 3 750 € au profit de l'association ITEM pour l'Atelier chantier d'insertion La Biennale d'art contemporain 2015, pour l'accompagnement dans l'emploi de salariés allocataires du RSA ;

- d'un montant de 10 000 € au profit de l'association Mission régionale d'information sur l'exclusion (MRIE) pour la réalisation d'études sur l'exclusion et les situations de précarité à l'échelle de la région Rhône-Alpes.

c) - les conventions à passer entre la Métropole de Lyon et chacune de ces associations définissant, notamment, les modalités d'utilisation de ces subventions.

##### 2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

**3° - Le montant** à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal - exercices 2015 et 2016 - chapitre 017 - compte 6574 à hauteur de 9 510 € - fonction 444 : 6 657 € en 2015 et 2 853 € en 2016 - opération n° 0P036O4728A ; et compte 6574 à hauteur de 10 000 € - fonction 448 - en 2015 - opération n° 0P036O3166A.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.**